

2014 : une année faste pour les actionnaires... pas pour les salariés

Plus d'un milliard d'euros de dividendes a été versé aux actionnaires en 2014, en progression de 10% par an depuis 2008. Le retour sur investissement sur les actions Ericsson est de 10% par an ! ESF a versé 29 millions d'euros de dividendes, soit 5 fois le montant du bénéfice net. A côté, les salaires n'ont eu droit qu'à 1,3% d'augmentation (dont **0,5% générale**). De 10% qui n'ont pas eu d'augmentation sélective en 2011 nous sommes passés à 60% en 2014. 25% ont eu moins de 2,5% et 15% ont eu entre 2,5% et 9%, pour une moyenne de 2,6% pour les hommes et de 2,4% pour les femmes. Une participation aux bénéfices de misère et pas d'intéressement, désormais conditionné à une marge brute au niveau de la CU France supérieure à 25% ...

... Négociation obligatoire sur la prime de partage des profits

Sur 29 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires seulement 1% sont allés aux salariés (soit 700€ bruts par salarié). Et encore la CGT a dû le demander « poliment ».

CGT Ufict
d'Ericsson France



**Vous êtes invités à partager
la galette CGT
jeudi 29 janvier à 16h30
à la cantine.
Venez nombreux !**

...L'absence de dialogue

Le nouveau DRH a choisi son cap : réduire les coûts au mépris du dialogue social. Décalage de l'information du CE, calendrier de négociations imposé, flicage des heures de délégation, annonce d'intention de remise en cause d'usages, non-respect des obligations d'information de l'expert du CE...



...Egalité professionnelle : le déni de réalité

Dans le cadre de la négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la direction préfère nier toute discrimination et refuse de donner les informations qui permettraient de le vérifier, alors que l'écart du salaire moyen est de 16% en défaveur des femmes.

La CFE-CGC a signé un accord qui donne un blanc-seing de 3 ans à la direction, qui peut ainsi continuer à nier toute discrimination.

La CGT a saisi l'Inspection du Travail en contestant la légalité de cet accord, un constat partagé étant un préalable à toute négociation qui se veut loyale.

Le refus de transparence dans ce domaine et la pérennisation de ces inégalités sont inadmissibles !



...Prévoyance et frais de santé au secteur privé

La direction a imposé unilatéralement le passage au GAN des contrats de prévoyance et frais de santé Humanis, avec la perte du fonds de solidarité et 1% supplémentaires de frais de gestion sur nos cotisations, qui incluent déjà 3% de frais de courtage engloutis par Mercer.

... Bureaux « flexibles »

C'est sans consultation que la direction met en place le *Freedesk*, soit disant nécessaire pour accueillir pendant quelques mois le personnel d'Odyssée. Objectif : faire des économies en réservant moins de place au 2^{ème} semestre 2015 dans le futur bâtiment Hélios au détriment de nos conditions de travail...

... De bonnes résolutions pour 2015 ?

Nous invitons les salariés à réfléchir au rôle des syndicats dans l'entreprise. Les avancées sociales pour les salariés passent par la défense de leurs droits et elles ne sont possibles qu'avec l'engagement syndical. Sans base, sans soutien, sans participation, le syndicat n'existerait pas et ses efforts permanents seraient des coups d'épée dans l'eau. L'adaptation de l'entreprise aux enjeux de notre époque ne doit pas se faire à nos dépens ! Peut-on en même temps déplorer la faiblesse des syndicats et rester spectateurs dans notre propre entreprise ? Contactez-nous !

... Les jeunes attendront

Dans le cadre du Contrat de Génération, la direction s'engage à embaucher un certain quota de jeunes... S'il y a des embauches....

La CGT, premier syndicat du groupe en France, présente à tous ses vœux d'une année 2015 plus humaine, plus respectueuse des salariés et de leurs représentants, où le travail sera plus valorisé, plus reconnu, et où les conditions de vie et de travail pourront enfin s'améliorer ! Grâce notamment à l'action syndicale !

Voir suite au verso

2015 : Quelles négociations collectives à Ericsson France ?

En vue d'une année d'avancées sociales, la CGT a transmis ses demandes de négociations collectives pour 2015, incluant entre autres l'ouverture de négociations sur :

- **Rémunération**
 - Valorisation du travail
 - Reconnaissance de la qualification
 - Grilles salariales et déroulement de carrière
 - Rattrapage de la perte de pouvoir d'achat
 - Partage des gains de productivité
 - Revalorisation des primes et indemnités
- **Emploi, Organisation et Temps de Travail**
 - Evolution de l'emploi en CDI
 - Lutte contre la précarité (intérim, CDD, sous-traitance)
 - Lutte contre la délocalisation d'activités
 - Méthodes de management et ses conséquences et prévention des risques psycho sociaux
 - Contrôle effectif du temps de travail des cadres autonomes
- **Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes**
 - Transparence : établir un constat partagé incluant l'évolution professionnelle et les informations croisées rémunération/interruptions/temps partiel
 - Enveloppe dédiée pour le rattrapage salarial en rapport avec les écarts constatés
- **Insertion, Maintien dans l'Emploi et Conditions de Travail des Travailleurs en situation de Handicap**
 - Recrutement
 - Adaptation des postes de travail
- **Formation Professionnelle et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**
 - Investissement dans la formation professionnelle et le développement des compétences en rapport avec les enjeux
 - Mise en place de l'Observatoire de métiers conformément aux engagements de la direction
 - Gestion prévisionnelle des emplois et budget formation spécifique pour les évolutions des métiers
- **Prévention des Risques Psycho Sociaux, amélioration des Conditions de Travail et de la Qualité de Vie au Travail**
- **Astreintes**
 - Mettre en place une organisation du travail qui garantisse le respect de la loi en termes de repos et de durées de travail
 - Permettre les sorties d'astreinte afin d'en développer l'attractivité
 - Revaloriser les indemnités
 - Rémunération des astreintes pour les cadres autonomes, notamment le travail de nuit
- **Télétravail**
- **Conditions de Déplacement**
 - Revalorisation des indemnités
 - Prise en compte du temps de déplacement pour les cadres
- **Prévoyance et frais de santé**
 - Mise en place d'un pilotage paritaire

**Vos revendications, remarques et questions nous intéressent.
Contactez vos élus CGT ou écrivez-nous : cgt.esf@laposte.net**

Tous jeudi 29 janvier à 16h30 à la cantine pour la Galette CGT !